

NOUVELLES DE PRO

Édition mars 2016 — Volume 12



GROUPE
ProConseil

Membres du conseil d'administration :

Ghislain Pion, président
Johanne van Rossum, 1^{re} vice-présidente
Bernard Isabey, 2^e vice-président
François Angers, secrétaire-trésorier
Normand Breton, administrateur
Claudine Cournoyer, administratrice
Xavier Sabourin, administrateur
Stéphane Tétrault, administrateur
Hélène Vincent, administratrice

Personnel du Groupe ProConseil :

Agroenvironnement

Fanie Bordeleau, technicienne
Michelle Breton, conseillère
Sophie Chabot, conseillère
Raphaëlle Gendron, conseillère
Marie-Laure Marcotte, conseillère
Eveline Mousseau, conseillère (maternité)
Nikolas St-Jean, chargé de projets
Cécile Tartera, conseillère
Élise Tremblay, conseillère (maternité)
Linda Tremblay, secrétaire
Marie-Josée Vézina, conseillère

Gestion

Martine Beaudry, technicienne
Jean-Philippe Bessette, conseiller
Stéphanie Brazeau, conseillère
Régis Boulay, conseiller
Annie Cyr, conseillère
Isabelle Éthier, conseillère
Martin Hébert, conseiller
Johanne Laroche, conseillère
Andrée Pouliot, conseillère
Hélène Robert, secrétaire
Nathalie Théberge, technicienne
Antoine Villemaire, technicien

Administration

Catherine Machado, directrice générale
Isabelle Daigle, secrétaire de direction
Jenny Doyon, adjointe administrative

Services

Agroenvironnement
Biologie
Comptabilité et tenue de livres
Démarrage et transfert de ferme
Gestion

SOMMAIRE

Mot du président	3
Mot de la direction	4
Pêle-mêle	5
Activités à venir	6
Agroenvironnement	7
Comptabilité	10
Entomologie	11
Gestion	13
Transfert	17
Divertissements	20

Sans frais : 1 855 864-0180

3800, boul. Casavant O.
Saint-Hyacinthe QC J2S 8E3
450 774-2502

141, boul. Saint-Luc, local 201
Saint-Jean-sur-Richelieu QC J2W 2G7
450 359-4761

347, Duvernay, local 203
Beloeil QC J3G 5S8
450 864-0180



Ghislain Pion

Un outil performant à la portée de tous

Une odeur de printemps se fait déjà sentir, la neige fond et les érables nous donnent un aperçu de la première récolte de l'année. Mon grand-père disait : « Grosse année de sirop, grosse année pour les grains. » Depuis ce temps, même si je ne suis pas producteur acéricole, je souhaite de tout mon cœur une année record de sirop d'érable.

Cette période est aussi celle des assemblées générales annuelles. Le 15 mars prochain se tiendra l'AGA du Groupe ProConseil. Pour cet événement, nous avons pensé inviter le Centre d'expertise en gestion agricole (CEGA) à venir nous faire la présentation d'un outil qu'ils sont à mettre au point afin de nous faciliter la vie au niveau de la gestion.

En effet, la grosse bête noire que nous avons tous comme producteurs agricoles, c'est toute la partie paperasse : faire toute la saisie comptable, classer les factures, les

paiements, les documents officiels, etc. Que diriez-vous qu'un outil vienne automatiser une bonne partie de cet exercice ? Et bien le jour n'est pas si loin où nous verrons ce nouvel outil sur le marché. C'est ce que viendra nous présenter notre invité du CEGA.

Souvenez-vous du cahier de comptabilité à 36 colonnes et le temps passé à entrer toutes les écritures et que dire de la fermeture de fin d'année avec toute la compilation manuelle du grand livre. Souvenez-vous du temps économisé lorsque la comptabilité informatisée est entrée sur nos entreprises. Je crois fortement que ce nouvel outil nous donnera le même écart d'avancement entre la façon actuelle de saisir les données et classer les documents que celui que nous avons connu entre le cahier à 36 colonnes et la comptabilité informatisée.

Un outil qui n'existe présentement dans aucun autre secteur d'activité à part certaines très grosses entreprises qui possèdent un système qui apporte certains avantages comparatifs, mais non abordable pour tous. Cependant, ce qui nous sera présenté sera à la portée de tous les producteurs agricoles grâce à un coût d'utilisation plus qu'abordable.

Avec ce nouvel outil, l'agriculture ne traîne pas de l'arrière en matière de

développement technologique et d'automatisation de l'information. Elle est même à l'avant-scène, car tout ceci n'est pas pour dans 10 ans, mais bel et bien pour l'année en cours.

C'est donc un rendez-vous le 15 mars prochain à St-Jean-Baptiste pour l'AGA de Groupe ProConseil. Vous pourrez profiter de ce temps pour vérifier la santé financière et la vision d'avenir de votre regroupement de services-conseils.

Ghislain Pion
Président



Catherine Machado

Un vent de changement

Le printemps est déjà à nos portes et nous ressentons avec lui un vent de changement à bien des niveaux. Le modèle d'affaires des producteurs change et celui des regroupements de producteurs aussi. Nous avons le privilège d'être entourés d'organismes ayant, comme nous, à cœur le bien de nos producteurs et c'est dans cette optique que nous élargissons le plus possible nos réseaux de contacts pour mettre en commun nos expertises complémentaires et ainsi vous offrir le meilleur en matière de services-conseils. La région n'est pas que riche de ses terres; elle l'est aussi de ses experts qui parcourent son territoire et en font profiter ses producteurs. Ne soyez donc pas surpris que des activités communes entre organisations voient le jour et vous soient offertes : saisissez ces

opportunités!

Il n'y a pas que le vent qui change! Dans une optique d'accompagnement, nous sommes toujours à l'affût des nouveautés qui s'offrent à nos producteurs pour les accompagner le mieux possible dans le plus beau des métiers, celui de l'exploitation d'une entreprise agricole. Nous avons eu l'occasion, dans les derniers mois, d'être exposés à différentes nouveautés au niveau des logiciels, applications et fonctionnalités informatiques bien intéressantes. Nous nous ferons donc un devoir de nous familiariser avec ces nouvelles possibilités pour être habiletés à vous en faire un portrait, si la nécessité se fait sentir. Les différentes technologies des équipements sont aussi parfois difficiles à suivre. Nous tenterons de rendre le plus accessibles possible les informations, comparaisons et variances au niveau technologique donc n'hésitez pas à nous proposer des sujets ou technologies que l'on pourrait explorer pour vous.

Il ne me reste qu'à vous souhaiter la plus belle des saisons : quoi de mieux que de commencer par une période de semis favorable, des conditions idéales et, pourquoi pas, des prix à la hausse pour l'automne! L'avenir nous dira bien si mes souhaits auront été entendus...

Catherine Machado, agr.
Directrice générale

ANALYSES DE GROUPE

Les analyses de groupe arrivent à grands pas!

Nous prévoyons présenter celle en production laitière le **6 avril** et les deux analyses de groupe en grandes cultures seraient présentées les **13 et 14 avril**.

Surveillez notre infolettre ou contactez-nous pour les détails!

Pêle-Mêle

Le Groupe ProConseil est maintenant sur Facebook!

Aimez notre page Groupe ProConseil et restez ainsi informés de nos différents événements et des actualités de l'équipe!



Le **Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec** est un nouveau programme, entré en vigueur le 1^e mars, qui permet de donner un **congé d'intérêt de cinq ans** sur un montant maximal de 150 000\$, représentant une aide financière maximale de 20 000\$ sur cinq ans. (Cette aide peut être suspendue ou arrêtée en cas d'arrérages.)

Les projets admissibles concernent un investissement pour la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment, incluant les équipements requis en vue :

- 1) D'augmenter son volume de production, sa performance ou sa rentabilité;
- 2) De se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique ou à toute autre exigence applicable à la production agroalimentaire.

Le client devra présenter un diagnostic de son entreprise, ainsi qu'un plan d'action.

La consolidation de prêts n'est pas admissible et les investissements doivent avoir été faits après le 1^{er} mars 2016, date où le PADEAQ a été accepté par le conseil d'administration.

Un projet de robot serait éligible, mais pas un nouveau tracteur!

Les détails de ce nouveau programme devraient être rendus publics sous peu.

Activités à venir

*****ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE***** du Groupe ProConseil

15 mars 2016

La séance aura lieu à la salle communautaire de Saint-Jean-Baptiste à 10h00, arrivée dès 9h30, au 3090, rue Principale, Saint-Jean-Baptiste, J0L 2B0.

Afin de nous assurer que le nombre de repas sera suffisant, vous devez **confirmer votre présence** auprès d'Isabelle Daigle à isabelle.daigle@groupeproconseil.com ou au 450-774-2502 (poste 412). Un montant de 15\$ sera demandé afin de couvrir les frais du traiteur.

L'assemblée sera suivie, en après-midi, d'une présentation en agroenvironnement, en gestion et sur l'outil Web du CEGA (automatisation de la saisie comptable et du classement).

La fiscalité et ses impacts sur ta comptabilité et ta gestion d'entreprise—niveau 1

Formation, par Martin Hébert et Doria Bargain

22 avril 2015, de 9h à 16h
Chambly (lieu à déterminer)

Pour tous les détails, consultez notre site Web groupeproconseil.com

Pour vous inscrire, contactez-nous au 450-774-2502



Raphaëlle Gendron

Culture intercalaire et herbicides résiduels : survol des résultats de quelques essais

Les raisons d'utiliser les cultures de couverture sont désormais bien connues : amélioration de la structure du sol, diminution de l'érosion, contrôle des mauvaises herbes, contribution à la fertilisation de la culture suivante. Les cultures intercalaires (CI), qui consistent à planter une culture de couverture d'intérêt entre les rangs de la culture commerciale en place, sont en pleine expansion chez des producteurs soucieux d'améliorer leurs pratiques. D'un autre côté, l'implantation de CI pose quelques énigmes aux producteurs et à leurs conseillers, notamment celui de la combinaison herbicide/CI, du fait de l'effet résiduel.

Bien entendu, l'utilisation de glyphosate en post-levée du maïs avant le semis de la CI est appropriée. Cependant, ce traitement peut laisser place à certains échappés de mauvaises herbes. De plus, par souci d'éviter le développement de résistance, on cherche à avoir recours à d'autres traitements.

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté aux présentations de quelques chercheurs québécois et ontariens qui se sont penchés sur la question. Le Groupe ProConseil a aussi fait quelques essais. Voici donc un survol des résultats préliminaires obtenus pour deux plantes couramment utilisées en intercalaire dans le maïs.

Le ray-grass

Le ray-grass d'Italie (*Lolium multiflorum*) est une plante annuelle souvent utilisée en culture intercalaire. Son principal attrait comme CI est son système racinaire dense et profond.

Les herbicides suivants ont été jugés sécuritaires à la suite de plusieurs années d'essais et par deux études ou plus : Callisto, Marksman, Converge XT et Aatrex (Cardin 2015, Leroux et Cuerrier 2014).

Les herbicides suivants, selon certaines études, affecteraient peu le ray-grass : Armezon, Banvell II, Roundup (Leroux et Cuerrier 2014), Pardner, Accent, Battalion, Vios, Prim'Extra (en sol léger) et Integrity (ProConseil 2014). Cependant, il est important de noter qu'une seule étude rapportant ses résultats a été trouvée. Ces données sont donc, pour le moment, à prendre avec un grain de sel et devront être appuyées par d'autres recherches.

À noter que ces herbicides sont

utilisés, selon la prescription du fabricant, en pré ou en post-levée de la culture, mais en présemis de la CI de ray-grass.

Le trèfle

Une seule étude trouvée rapportait les résultats d'essais d'herbicides sur une CI de trèfle (Robinson 2015). Aucun dommage n'a été causé par une dose de début de saison d'Integrity (petite dose). De légers dommages ont été causés par Focus. Les herbicides suivants ont causé certains dommages, sans que ceux-ci soient qualifiés d'importants : Integrity (pleine dose), Primextra, Treflan/Prowl, et Frontier Marksman. Encore une fois, ces données devront être appuyées par d'autres études pour devenir plus fiables.

Raphaëlle Gendron
Conseillère en agroenvironnement

Sources :

- Cadrin, F. 2015. *Essais d'herbicides avec le ray-grass en intercalaire au club du bassin La Guerre*. Groupe ProConseil, 2014. *Retour sur les essais de ray-grass en intercalaire dans les bassins versants du ruisseau Coderre et de la rivière des Hurons*.
- Groupe ProConseil, 2014. *Essais chez un producteur de maïs sucré*.
- Leroux, G.D. et M.-H. Cuerrier, 2014. *Essais d'herbicides pré-levée et post-levée avec le ray-grass en intercalaire par le Cérom et l'ULaval*.
- Robinson, D. 2015. *Essais d'herbicides avec le ray-grass en intercalaire*. Université de Guelph, Ontario.



Marie-Josée Vézina

Avez-vous songé à la production animale biologique?

Résumé de la norme biologique canadienne

Au Québec, comme dans toutes les provinces canadiennes, le développement de l'agriculture biologique s'est accéléré considérablement, notamment en réponse à la forte demande des consommateurs. Selon le dernier recensement sur l'agriculture (2011), 1037 exploitations agricoles québécoises étaient certifiées biologiques et/ou en transition, soit une augmentation de 17 % depuis 2006. À ce jour au Québec, 199 fermes biologiques produisent 21 types de produits issus de l'élevage biologique (œufs, volailles et viandes). De ce nombre, 109 sont des fermes laitières. Après plusieurs années de comités consultatifs, la nouvelle norme biologique canadienne a été présentée en novembre 2015. Peu importe le secteur d'activité, toutes les entreprises en régie biologique se doivent d'appliquer et

de respecter cette norme. Parmi toutes les productions animales, les fermes de volailles sont les plus impactées par ces nouvelles modifications. Voici un résumé de la norme biologique canadienne avec certaines modifications apportées en novembre dernier pour la production animale.

Il est d'abord important de rappeler que le bien-être animal est au centre de l'agriculture biologique et que l'exploitant doit démontrer qu'il s'engage à le promouvoir. Tous les animaux doivent avoir accès aux pâturages, à des aires d'exercice extérieures et à des installations qui leur permettront d'exprimer leurs comportements respectifs.

Alimentation

- Pour les **ruminants**, un minimum de 60 % de la matière sèche des rations quotidiennes doit être composé de foin, de fourrage frais ou séché ou de fourrage conservé sous forme ensilée (la ration de grain = 40 % maximum de l'alimentation).
- Pour ce qui est de la **volaille et du porc**, leur alimentation doit inclure des matières végétales (fourrage).

Traitements antibiotiques et antiparasitaires

Rappelons tout d'abord qu'il est interdit de priver d'un traitement

médical un animal d'élevage malade ou blessé afin de maintenir son statut biologique.

- Si un traitement antibiotique/antiparasitaire a été administré, une période variable de retrait est nécessaire pour les animaux.
- Les **animaux laitiers** qui reçoivent plus de deux traitements/année (antibiotique/parasiticide) perdent leur statut biologique et doivent être soumis à une période de conversion de 12 mois. Cependant, la viande perdra son statut biologique, et ce, à vie.
- Par dérogation, lorsque les mesures préventives échouent, les producteurs peuvent utiliser des parasitocides (non cités sur la liste des substances permises) selon les règles suivantes :
 - ◇ Animaux de boucherie de moins de 12 mois : un seul traitement antiparasitaire;
 - ◇ Animaux de boucherie plus vieux destinés à la production de viande : deux traitements maximum;
 - ◇ Les animaux de boucherie ayant besoin de plus de deux traitements : ils perdent leur statut biologique;
 - ◇ Les poules pondeuses qui requièrent plus d'un traitement parasiticide par période de 12 mois : elles perdent leur statut biologique (traitement d'une bande permis).

Les conditions d'élevage et accès aux pâturages

L'exploitant doit mettre en place et

maintenir des conditions d'élevage adaptées à la santé et au comportement naturel de tous les animaux, notamment :

- Les niveaux d'ammoniac ne doivent pas dépasser 25 ppm;
- Les herbivores doivent avoir accès au pâturage pendant la saison de pâturage. Ils doivent toujours avoir accès à l'air libre ou à des aires d'exercice à l'extérieur;
- Pour les porcs, l'accès au pâturage est recommandé, mais pas obligatoire;
- **Étables nouvellement construites** et celles qui subissent des rénovations majeures : les stalles entravées sont interdites;
- **Bâtiments existants avant la conversion** : si les vaches laitières sont gardées en stalles entravées pendant l'hiver, une période d'exercice doit être prévue quotidiennement si possible, sinon au moins deux fois par semaine;
- Pour la production porcine : les truies et les jeunes truies doivent être gardées en groupe (voir exceptions à l'article 6.15.3);
- Les porcelets ne doivent pas être sevrés avant l'âge de quatre semaines;
- Les aires d'exercice intérieures/extérieures doivent permettre aux animaux de fouir (substrat à l'intérieur des bâtiments).

Exigences supplémentaires pour l'élevage de volailles

- L'élevage de volailles dans des cages en rangées, en batteries, aménagées ou en colonie est interdit.
- Les groupes de pondeuses doivent être limités à 10 000 oiseaux.
- Les volailles doivent être élevées en liberté et avoir librement accès à des pâturages, à des aires d'exercice extérieures.
- Les poules pondeuses doivent

avoir accès aux zones extérieures durant une période équivalant **à au moins un tiers de leur vie.**

- Les poulets à griller élevés en poulaillers doivent avoir accès aux aires extérieures tous les jours dès qu'ils sont âgés de 25 jours.
- Des perchoirs doivent être installés pour toutes les poules pondeuses (longueur d'au moins 18 cm).
- Les poulaillers doivent bénéficier **d'issues vers l'extérieur** pour que tous les oiseaux aient un accès facile à l'extérieur (deux issues minimum distribuées le long du mur).
- Bâtiments avec caillebotis : **30 % des superficies** doivent être constituées de plancher massif avec litière pour permettre aux volailles de prendre des bains de poussière, gratter et picorer.
- Les volailles doivent bénéficier de la **lumière naturelle** grâce à des fenêtres réparties uniformément ou à des matériaux qui laissent passer la lumière (minimum de 1 % de la superficie totale au sol).
- Les systèmes aviaires multiniveaux pour les élevages de pondeuses doivent compter **au plus trois niveaux** au-dessus du sol.

Rappelons finalement que certaines modifications physiques sont permises lorsqu'elles sont absolument nécessaires à la santé, au bien-être ou à l'hygiène des animaux, pour les identifier ou pour des raisons de sécurité (ex. castration, marquage des oreilles) et que d'autres ne sont permises que si elles constituent la seule option restante (épointage des becs, taille des canines des porcelets). Plusieurs restrictions s'appliquent à ces modifications physiques (article 6.6.4c). Le producteur se doit de les connaître et d'en justifier leur usage.

Si la conversion de votre entreprise en régie biologique nécessite la construction d'une nouvelle infrastructure afin de vous conformer, sachez que vous bénéficiez d'une exemption vous permettant d'utiliser les infrastructures existantes. Pour l'industrie laitière, la période d'exemption est de 5 ans tandis que pour la volaille, l'exploitant se voit accorder un délai de 3 ans suivant la date de publication de la présente norme (novembre 2015). Pour tous les autres producteurs, cette norme doit être appliquée dans sa totalité au plus tard en novembre 2016.

Ceci n'est qu'un résumé de la norme canadienne. Le document complet est disponible sur les sites Web des organismes de certification (Écocert, Québec Vrai) ou encore, sur le site de la Fédération biologique du Canada. La conversion vers l'agriculture biologique est un long processus qui requiert du temps, de la rigueur et une excellente compréhension de la norme. Que vous soyez en production biologique, en conversion ou en réflexion, il nous fera plaisir de répondre à vos questions et de vous accompagner dans votre projet.

Marie-Josée Vézina, agr.
Conseillère en agroenvironnement



Martine Beaudry

La fin de l'exercice financier... Ce qu'il ne faut pas oublier !

Lors d'une fin d'année fiscale, il faut penser à mille et une choses et en régler mille et une autres. Avec l'expérience, on acquiert des automatismes, mais il est toujours bon de faire quelques rappels.

Pour une comptabilité d'exercice qui représente notre année réelle, il ne faut pas oublier d'inscrire les montants des revenus non encaissés et les dépenses encourues dans l'année qui n'ont pas encore été payées à la fin de l'année qui se termine. Prenons en exemple la paie de lait. Nous savons que la paie de lait du mois de décembre n'est payée qu'en janvier. Il faut donc prendre le temps de faire notre écriture de paie de lait du dernier mois de l'année et de mettre le montant attendu dans le compte à recevoir approprié. Un autre exemple pourrait être à propos des travaux à forfait qui ont été faits durant la saison et que vous n'avez pas encore payés au fournisseur. Cette dépense est associée à l'année qui se termine, donc il est important de l'inscrire dans la dépense en tant que compte à payer. Notons ici que la date de facturation (ou d'utilisation) est plus représentative que la date du paiement.

ATTENTION ! Une fois que vous aurez payé ces frais ou encaissé ces revenus le mois suivant, par exemple, vous devrez être attentif à ne pas les passer une deuxième fois dans le compte de dépenses/revenus, mais plutôt en diminution du compte à payer/recevoir concerné, afin de mettre ce dernier à zéro.

Vous pourriez aussi avoir recours aux payés d'avance en payant un service ou une marchandise dans une année, mais en ne l'utilisant que l'année suivante. Donc, si vous achetez 25 000\$ de semences en décembre, il est évident que cette dépense n'est pas pour l'année qui se termine, mais bien pour la prochaine saison des semis. L'impact que cela pourrait avoir est que les dépenses de semences d'une année à l'autre ne pourraient pas se comparer, car elles ne sont pas classées dans la bonne année. Difficile pour une bonne gestion ! Alors, encore une fois, pour être représentatif de l'exercice, en décembre vous devez faire la transaction du compte de banque à un payé d'avance en prenant soin de détailler ce que c'est et ainsi être en mesure de remettre ces comptes à zéro lorsque la marchandise sera utilisée en période des semis, soit du compte payé d'avance au compte de dépenses en question.

Ces petits détails peuvent aussi réduire la liste des écritures de régularisation. Eh oui, j'ai bien dit les écritures de régularisation, ces écritures qui parfois sont un mystère provenant de votre comptable, qui vous rendent nerveux,

ne sachant pas trop quoi faire avec ces dernières... Et bien, sachez que si votre comptable prend soin de vous en remettant une petite liste, c'est qu'il juge que vous devriez les entrer dans votre comptabilité. Ces écritures mystérieuses ont leur raison d'être, soit pour reclasser des transactions là où le comptable le juge pertinent, soit pour inscrire les amortissements ainsi que la variation des inventaires. Elles peuvent aussi servir à ajouter des écritures manquantes pour des dépenses/revenus qui n'y sont pas afin de représenter l'année, comme mentionné précédemment. Le but des écritures de régularisation est que les soldes dans votre comptabilité soient identiques à ceux du comptable. Lorsque c'est le cas, vous évitez de passer des heures à chercher d'où proviennent les irrégularités lors de la fermeture d'année suivante, en plus de minimiser les coûts pour vous !

Vous n'êtes pas certain de bien comprendre ou d'être en mesure de le faire, sachez que nous pouvons vous offrir du soutien pour la gestion des comptes à payer/recevoir, des payés d'avance, du traitement des écritures de régularisation ou toute autre question concernant votre comptabilité. On peut le faire pour vous ou vous accompagner dans l'apprentissage, ne l'oubliez pas !

Martine Beaudry
Technicienne en comptabilité et gestion agricole



Raphaëlle Gendron

La cécidomyie du chou-fleur : un ravageur des crucifères

Chou-fleur, brocoli, navet, caméline et canola sont quelques représentants de la grande famille des crucifères. Jusqu'au début des années 2000, il était plutôt facile de les cultiver à grande échelle au Québec : le climat frais de notre belle province est propice à leur culture et nous avons une bonne maîtrise des ravageurs des crucifères alors présents sur notre territoire. Depuis 2003, la cécidomyie du chou-fleur, du nom latin *Contarinia Nasturtii* (Kieffer), est venue compliquer la tâche des producteurs d'ici autant en régie biologique que conventionnelle. Arrivé d'Eurasie, ce minuscule insecte peut causer des dommages et des pertes économiques importantes dans toutes les cultures de crucifères. Les cultures les plus vulnérables seraient cependant le chou-fleur, le brocoli, le chou vert, le chou de Bruxelles, le chou chinois et le canola.

C'est la larve de la cécidomyie qui cause des dommages à la plante. En effet, après l'accouplement, la femelle

pond ses œufs près du méristème apical. Les larves, en s'alimentant des cellules végétales, endommagent ce point de croissance. Il en résulte des déformations qui rendent les légumes invendables ou affectent la floraison, ce qui nuit au rendement des cultures à grains.



*Figure 1. Exemple de dommages causés par *C. Nasturtii*. Ici, un plant de brocoli borgne (absence d'inflorescence) (source : CIEL 2010).*

Après s'être alimentée sur la plante pendant plus d'une dizaine de jours, la larve se loge dans les premiers centimètres du sol sous forme de puppe. Elle y fait sa transformation pour émerger, quelques semaines plus tard, en adulte. Sa vie d'adulte ne durera que quelques jours, le temps de se reproduire.

L'insecte complèterait de deux à cinq cycles au Québec selon les conditions climatiques. Sur les sites infestés, la présence de cécidomyies adultes est détectable dès la mi-mai. Des températures chaudes et une humidité

élevée sont favorables à leur émergence. Ainsi, les populations culminent en juillet et en août.

Moyens de lutte

Actuellement, la lutte contre ce ravageur se fait par divers moyens. Dans un premier temps, les pièges à phéromones spécifiques à l'espèce permettent de détecter les adultes. Le taux d'infestation est variable d'un champ à l'autre. Il est donc recommandé d'avoir un piège sur chaque site. On suggère de vérifier les pièges au minimum deux fois par semaine, mais, étant donné le bref délai entre l'émergence des adultes et la ponte des œufs, le fait de les vérifier tous les deux jours est encore plus souhaitable. En production conventionnelle, plusieurs insecticides sont homologués pour réduire les populations d'adultes afin de limiter les dommages.

En production biologique, l'utilisation des produits homologués pour cette régie est limitée à trois fois par saison, ce qui ne permet pas de contrôler l'insecte. Ainsi, des méthodes de lutte physiques, lorsque possibles, sont incontournables. Quoique dispendieux, le filet à mailles fines (le minuscule insecte a une taille de 1,5 mm) est utilisé en culture maraîchère et est le seul moyen efficace de lutte sous cette régie. Le programme Prime-Vert permet toutefois de subventionner en partie cet achat.

On conseille, comme autre moyen de prévention, de faire des rotations de trois ans. Cependant, la cécidomyie pourrait voler à des distances variant de 200 à 300 mètres. La rotation devrait donc se faire sur des sites éloignés les uns des autres.

La ponte se fait exclusivement sur des plantes crucifères, cultivées ou non. Ainsi, les mauvaises herbes de la famille des crucifères sont aussi des hôtes qui permettent « d'entretenir » les populations de cécidomyies. Il faut idéalement contrôler, entre autres, la moutarde des champs, le radis sauvage, la bourse-à-pasteur, etc.

Des recherches sont en cours au Centre de recherche sur les grains (CÉROM) dans la culture du canola. En maraîcher, ce sont le Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (CIEL) et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA) qui s'intéressent à trouver d'autres moyens de lutte contre cet insecte.

Voilà qui vous aura permis, je l'espère, d'en apprendre un peu plus sur ce ravageur. Si vous comptez faire la culture de crucifères, n'hésitez pas à

nous contacter pour des recommandations ou du dépistage. Lorsqu'il s'agit de faire face à la cécidomyie du chou-fleur, mieux vaut prévenir que guérir.

Raphaëlle Gendron
Conseillère en agroenvironnement



Figure 2. Exemple de dommages causés par C.Nasturtii dans le canola : avortement de l'inflorescence (Crédit photographique : U. Cornell)



Jean-Philippe Bessette

ProAction, bien-être animal


Un autre volet de proAction¹ est enclenché : l'application de nouvelles normes laitières sur le bien-être animal arrive à grands pas. Pour ceux qui se le demandent, proAction vise principalement à :

- « Mettre en œuvre à l'échelle nationale une initiative unique, crédible et pratique;
- Répondre aux besoins sociétaux liés à la production laitière;
- Appuyer la promotion et l'image de marque du lait. »

(www.producteurslaitiers.ca/proaction/pourquoi-proaction)

Ce programme se base sur le fait que les consommateurs deviennent de plus en plus exigeants, **les producteurs doivent donc être beaucoup plus transparents** qu'ils ne l'étaient dans le passé. De quoi initier le changement auprès de ceux qui avaient encore des méthodes de travail plus traditionnelles.

ProAction amène donc les producteurs de lait à développer un produit dont la qualité sera reconnue mondialement. Pierre Paradis avait mentionné, lors du congrès annuel de l'UPA, en 2014, que nos lois et nos normes sur le bien-être « faisaient dur » si on les comparait avec celles de plusieurs pays. D'où le changement de loi en 2015 considérant les animaux



non plus comme des meubles, mais comme des êtres vivants doués de sensibilité. La ferme Chilliwack Cattle Sales en Colombie-Britannique a servi d'exemple dernièrement, puisque chacun des propriétaires et travailleurs est passible d'une amende allant jusqu'à 75 000\$, d'une peine d'emprisonnement de deux ans et d'une interdiction à vie de posséder des animaux. Le tout à la suite d'images provenant d'une caméra cachée montrant les mauvais traitements importants subis par les bovins laitiers. Les inspecteurs de proAction auront comme objectif de prévenir ce type d'incident en s'assurant que le « Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers » soit bien respecté.

Des faits saillants de ce code de pratiques peuvent être trouvés sur le site des producteurs laitiers du Canada².

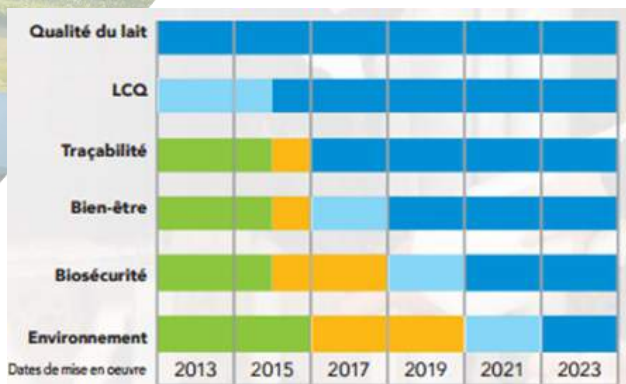
Les nouvelles normes sont aussi publiées dans la revue « Le producteur de lait québécois » depuis l'édition d'octobre 2015.

« De septembre 2015 à août 2017, les producteurs seront informés des exigences afin de se préparer pour la validation de ce volet qui débutera en septembre 2017. Ce volet sera alors intégré au processus de validation du programme LCQ. » (CRAAQ- 39^e symposium sur les bovins laitiers, proAction : la mise en place d'un programme national de certification, 29 oct. 2015).

¹ Proaction est une initiative des producteurs de lait.

² <https://www.producteurslaitiers.ca/que-faisons-nous/le-soin-aux-animaux/code-de-pratiques-pour-le-soin-et-la-manipulation-des-bovins-laitiers>

Échéancier de proAction



- **Le développement des normes** concerne l'élaboration des exigences reliées à chaque volet. Dans le cas de la qualité et de la traçabilité, elle renvoie aux règlements existants ou à venir.
- **Période d'essai** pour tester la validation sur la ferme et le rôle des partenaires dans l'évaluation des fermes. Le système électronique et la technologie mobile aussi mis au point.
- **La mise en œuvre** du module sur toutes les fermes canadiennes sur une période de deux ans.
- **Toutes les fermes laitières canadiennes sont validées.**

Brochure sur proAction, producteurslaitiers.ca

En se fiant à cet échéancier et à ce message passé au symposium, les producteurs ont deux ans pour se conformer. **C'est maintenant le moment d'analyser ses pratiques et de faire progressivement les correctifs nécessaires.** Pour rester dans la production, les producteurs auront l'obligation de se conformer : il ne faut pas attendre d'être obligé de payer des pénalités. Si ce volet est intégré au processus de validation LCQ, il y a de fortes chances que les sanctions soient les mêmes que LCQ, soit des pénalités débutant à 2\$/hl et allant jusqu'à 8\$/hl. Avec des sanctions aussi sévères, rien ne sert de résister longtemps.

Pour aider les producteurs à se conformer aux normes de bien-être animal, le nouveau *Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec*¹ de La Financière agricole du Québec vient d'entrer en vigueur depuis le 1^{er} mars. Ce programme offre un congé d'intérêt de cinq ans sur un montant maximal de 150 000\$, représentant une aide financière maximale de 20 000\$ sur cinq ans. Le client doit présenter un diagnostic de son entreprise ainsi qu'un plan d'action. Pour ceux qui pensent modifier ou construire de nouvelles structures de

production, ce programme semble très intéressant. Il permet aussi des projets visant l'augmentation du volume de production, de la performance ou de la rentabilité ainsi que la conformité aux normes de production biologique ou à d'autres exigences applicables à la production agroalimentaire. La réalisation d'un plan d'action pour un projet est essentielle, puisque le passage vers la stabulation libre ou la robotisation demande une régie, un suivi des vaches, entre autres, très différents de la stabulation entravée. Il est important d'aller visiter le type de ferme que vous envisagez bâtir, que ce soit un salon de traite, un robot ou une alimentation automatisée, par exemple. Un producteur pourra vous donner l'heure juste à propos des avantages et des inconvénients du changement de stabulation. Bref, **il faut prendre le temps de bien planifier pour prendre une décision rationnelle** sur un investissement qui doit être amorti sur 20, voire 40 ans. Pour rentabiliser au maximum ses bâtiments, il faut prévoir la possibilité d'introduire de nouvelles technologies ou de répondre à de nouvelles normes potentielles. La Suède oblige les producteurs laitiers à envoyer les vaches au pâturage un certain nombre d'heures en été. Peut-on envisager de telles exigences des consommateurs de chez nous ? Pourquoi ne pas prévoir le coup en construisant à proximité d'une terre qui pourrait servir à un pâturage ? Il ne faut pas oublier la possibilité d'agrandissement si cela fait partie des objectifs de l'entreprise.

Enfin, proAction n'oblige pas les producteurs à mettre leurs animaux en stabulation libre. Si la situation financière n'est pas favorable, si les bâtiments n'ont pas encore 20 ans ou si vous ne voyez aucun avantage économique à ces types de projet, rien ne vous y oblige. Il faut prendre le temps de bien analyser le projet et en parler à vos conseillers en gestion et en financement avant d'engager des sommes importantes.

Jean-Philippe Bessette, agr.
Conseiller en gestion agricole

¹ Voir page 5 pour plus de détails sur le PADEAQ.



Johanne Laroche

Le fonds de roulement, révélateur de l'état de santé de votre entreprise

Comment calculer le fonds de roulement et le ratio du fonds de roulement ?

- Le fonds de roulement est la différence entre l'actif à court terme et le passif à court terme ;
- On obtient le ratio du fonds de roulement en divisant l'actif à CT par le passif à CT.

Les actifs à court terme comprennent les liquidités, les placements à court terme comme les comptes Agri, les comptes clients et les stocks. Quant au troupeau reproducteur (vaches, truies, etc.), il n'en fait pas partie.

Les passifs à court terme incluent la marge de crédit d'exploitation consentie par une institution financière, le paiement anticipé (PPA) pour les cultures, les porcs, les bouvillons ou le sirop d'érable, les comptes fournisseurs et la tranche de la dette à long terme qu'on prévoit rembourser dans un délai d'un an. La marge de crédit rotative ou à l'investissement ne fait pas partie du passif à court terme. Elle doit être considérée dans les dettes à moyen et long terme (MLT).


En général, plus le ratio est élevé, plus grande est la souplesse dont vous disposez pour développer vos activités. Si le ratio diminue, vous devez en déterminer les raisons. Le ratio idéal dépend de l'industrie (production) et des circonstances particulières. S'il est inférieur à 1:1, cela indique généralement que vous avez de la difficulté à payer vos factures. Même si votre ratio est supérieur à 1:1, vous pouvez éprouver des difficultés, selon la rapidité avec laquelle vous pouvez vendre vos stocks et recouvrer vos comptes clients. Un ratio de 2:1 permet habituellement à l'entreprise de tirer raisonnablement son épingle du jeu.

Pour calculer le cycle d'exploitation de votre entreprise, déterminez combien de temps il lui faut pour vendre ses stocks et recouvrer ses comptes clients. Plus le cycle d'exploitation de l'entreprise est long, plus élevé devrait être son ratio du fonds de roulement. Par exemple, une ferme laitière qui touche une paie de lait toutes les deux semaines peut supporter un ratio plus faible qu'une ferme d'élevage de bouvillons où neuf mois sont nécessaires pour engraisser un veau d'embouche.

Indicateurs

De tous les instruments d'appréciation de la situation financière d'une

ACTIF CT	\$
Encaisse	13 343
Comptes Agri-Inv. Et Agri-QC	8 709
Comptes à recevoir	148 629
Fourrages et paille	1 626
Céréales et autres grains	19 738
Animaux d'abattage	304 350
Approvisionnements	27 539
TOTAL	523 934
PASSIF CT	
Découvert bancaire	0
Marge de crédit et PPA (paiement anticipé)	235 172
Comptes fournisseurs	97 107
Exigibilités sur emprunts	76 239
TOTAL	408 518
Fonds de roulement	115 416\$
Ratio du fonds de roulement	1,28



entreprise, le ratio du fonds de roulement est le plus souvent utilisé par le banquier.

Cet indicateur peut facilement se comparer à la prise de notre température corporelle. En effet, la fièvre n'est pas en elle-même une maladie, mais simplement un indicateur qui signale la présence d'une infection. Mais attention, il est possible d'être en mauvaise santé et de ne pas avoir de fièvre, sans compter que la mesure de la fièvre n'apporte aucune réponse sur la nature du mal ni son origine. Par exemple, après la vente d'une immobilisation qui a été appliquée en tout ou en partie sur la marge de crédit, la trésorerie est sans doute reconstituée, mais s'il existe des problèmes de rentabilité, rien n'est corrigé.

Pareillement, la trésorerie de l'entreprise est la résultante de nombreux paramètres qui caractérisent le fonctionnement de l'entreprise. Sa situation se modifie

chaque jour, d'où la nécessité d'une surveillance très attentive. Observer la trésorerie à un instant T n'a pas de sens en soi, c'est le maintien du bon **niveau d'équilibre** dans le temps qui importe.

Le niveau de trésorerie est la conséquence de nombreux événements qui vont l'impacter directement. Certaines causes l'entraînent vers le rouge :

- Des déficits accumulés (problèmes de rentabilité) ;
- Le recours à l'autofinancement d'investissements à moyen ou long terme qui est une très bonne stratégie pour siphonner la trésorerie ;
- La durée d'amortissement des prêts trop courte.

Règle à retenir :

Usage long = financement long
Usage court = financement court

La trésorerie de l'entreprise peut être son talon d'Achille. Toute négligence ou manque de prévoyance à ce sujet peut être fatal. Selon la nature des besoins, les causes et les situations, il existe un arsenal de réponses appropriées. Toutefois, ces opérations peuvent apparaître complexes pour qui ne les pratique pas régulièrement, d'où l'intérêt de consulter votre conseiller en gestion. Profitez donc de sa visite prochaine, si ce n'est déjà fait, pour analyser votre fonds de roulement et mettre en place des stratégies pour l'améliorer s'il est déficitaire.

Johanne Laroche, agr.
Conseillère en gestion agricole



Isabelle Éthier

Le mentorat d'affaires : un lieu de partage et d'échange au service des jeunes entrepreneurs

Le jeudi 4 février dernier a eu lieu un 5 à 7 visant à faire la promotion du mentorat d'affaires. L'événement s'est déroulé au Pub Le Bilboquet et a attiré un peu plus d'une trentaine de participants. Avec la collaboration du MAPAQ et de la MRC des Maskoutains, nous nous étions donné comme objectif cette année d'inviter la clientèle agricole à découvrir ou encore à mieux connaître l'expérience du mentorat d'affaires.

Qu'est-ce que le mentorat d'affaires ?

D'un côté, un mentor, une personne d'expérience issue du milieu des affaires, tous secteurs confondus, et qui souhaite donner un peu de temps. De l'autre côté, un jeune entrepreneur qui démarre ou reprend une entreprise déjà existante et qui est ouvert à se faire

accompagner par un mentor. Entre les deux, un engagement à très peu de frais sur une période de temps déterminée. «Ça fait quelques années que je me propose à titre de mentor pour accompagner des jeunes et j'aime beaucoup l'expérience, confie Jocelyn Michon, agriculteur bien connu dans la région, présent lors de ce 5 à 7. J'ai d'ailleurs offert mes services à un autre jeune que je viens tout juste de rencontrer ce soir!» Une douzaine de mentors de la région de la Montérégie issus de différents secteurs économiques ont participé à l'activité. Trois jeunes entrepreneurs mentorés ont témoigné de leur expérience et ont fait valoir l'importance de cette relation dans le développement de leurs affaires.

On le sait, ce sont surtout des familles qui sont aux commandes des entreprises agricoles. Or, n'y a-t-il pas une relation mentorale informelle entre les parents et leurs enfants ? «Peut-être, mais c'est encore mieux lorsque l'on confronte ses idées, sa vision et ses objectifs à ceux d'une personne qui n'est pas impliquée émotionnellement. C'est même recommandé, mais l'un n'empêche pas l'autre. Un jeune peut être en affaires avec ses parents et vouloir rechercher un mentor pour l'accompagner et se faire « challenger » dans ses réflexions d'affaires.» estime Nathalie Delorme, responsable du mentorat pour entrepreneurs dans

la grande région de St-Hyacinthe.

L'événement nous a démontré qu'il y a sans doute un intérêt pour le mentorat d'affaires du côté de la clientèle agricole. Ce sera à nous de nourrir et de vitaliser cet intérêt. Précisons en terminant que ce 5 à 7 a été rendu possible grâce à la précieuse collaboration financière du réseau Agriconseils de la Montérégie-Est.

Pour des questions sur le sujet, n'hésitez pas à communiquer avec moi ! C'est avec plaisir que je jaserai avec vous et vous référerai à Nathalie Delorme si vous souhaitez vous inscrire, que ce soit comme mentor ou comme mentoré.

Isabelle Éthier, agr.
Conseillère en relations humaines et transfert



Elaine Froese

Parler fait tellement du bien

«Parler et bien écouter constituent le meilleur outil de gestion des risques.»

Être capable de parler librement avec votre équipe à la ferme et sentir qu'ils comprennent bien vos besoins est un énorme cadeau. Des familles d'agriculteurs en affaires se retrouvent parfois aux prises avec des problèmes lorsqu'elles s'acharnent à rejeter le blâme à gauche et à droite, dans le but de blâmer quelqu'un d'autre pour leurs problèmes. Vous devrez peut-être accepter que vous ne puissiez pas changer les autres, mais vous avez le pouvoir de changer votre façon de répondre et de gérer les situations.

Parler, voilà la solution.

Décidez dès maintenant d'être plus conscient de vous-même et en meilleur contrôle de la façon avec laquelle vous communiquez avec votre équipe à la ferme. Je crois

sincèrement que la réussite des fermes prospères repose sur une bonne communication. Parler et bien écouter constituent le meilleur outil de gestion des risques.

Rafrâchissons donc votre coffre à outils de communication.

Acceptez qu'il n'en tienne qu'à vous de résoudre les problèmes.

Assumez la responsabilité de votre niveau de compétence à communiquer vos idées, pensées et sentiments dans votre milieu de travail à la ferme. Prenez les choses en main et passez à l'action. Vous n'arriverez nulle part en espérant que les problèmes de communication se règlent d'eux-mêmes.

[...]

Acceptez que différent ne veut pas dire incorrect ; ça veut juste dire différent.

Communiquez quels sont vos besoins afin d'avoir une meilleure compréhension et discutez-en : «J'ai besoin que tu me regardes dans les yeux quand nous discutons, pour m'assurer que tu as compris mon message. J'ai besoin de 15 minutes de ton temps, sans interruption, afin de régler ceci, alors je te prie de ranger ton téléphone.» J'aime bien l'idée d'un panier à téléphones cellulaires sur le bord de la porte dans lequel tout le monde doit déposer son téléphone, ce qui permet de se réunir autour d'une table et d'avoir une conversa-

tion «en temps réel» sans aucune interruption.

Vous devrez peut-être être ouvert à apprendre le style de communication de l'autre afin de pouvoir vous y ajuster. Si les gens verbomoteurs vous rendent fous, fixez un temps limite à la conversation et imposez des balises : «Nous avons 15 minutes pour discuter de ce sujet, puis nous devons prendre une décision.» Certains utilisent la méthode des sous, où chacun a trois sous et en donne un chaque fois qu'il parle. Lorsqu'une personne n'a plus de sous, elle doit écouter. Je préfère utiliser un bâton de conversation, par exemple un jouet en peluche, qui circule et doit être dans les mains de celui qui parle.

Lorsque la personne a fini de partager ses pensées, le bâton de conversation est ensuite transféré à la prochaine personne qui désire parler. Ceci aide vraiment à empêcher de parler ceux qui aiment interrompre les autres.

Soyez conscients de vos points sensibles par rapport à la communication. J'ai de la difficulté avec les types «costauds et réservés» qui répondent «je ne sais pas» quand je leur pose une question. Les coachs d'affaires à la ferme sont programmés pour poser des questions difficiles, ce qui peut être gênant, mais réussir à découvrir ce que tous pensent, ressentent et veulent est

un des immenses bénéfices à tenir de telles conversations courageuses.

Pensez à ce qui vous met sur la défensive ou vous fâche lors de vos discussions avec votre équipe à la ferme. Vous détenez le pouvoir de changer votre réponse. Une bonne réponse pourrait être, par exemple : «Qu'aimerais-tu que je fasse différemment ?» Exercez-vous à dire cette phrase pendant une semaine et voyez ce que cela donnera. Les gens seront peut-être surpris, de prime abord, par votre volonté de changer. Ceci n'est pas un jeu de manipulation, mais consiste plutôt à créer de nouvelles habitudes qui vous aideront à arriver à une meilleure compréhension mutuelle.

Comment savez-vous quand vous devenez meilleur à discuter des problèmes ? Demandez-vous : «Si

ce problème n'existait pas ou était résolu, que ferions-nous ou que nous dirions-nous l'un à l'autre ?»

Ayez une vision claire de ce à quoi vous voulez que votre culture en milieu de travail à la ferme ressemble et décidez quelles mesures vous pouvez prendre pour y parvenir.

[...]

Elaine Froese a appris des expériences tout au long de sa vie et elle est coach d'affaires auprès de familles d'agriculteurs, via Skype, depuis sa ferme au Manitoba. Vous trouverez ses trois livres sur son site Web à www.elainefroese.com/store.

Divertissements

Dictionnaire de tous les jours

Réveille-matin: Instrument inventé pour réveiller les gens qui n'ont pas de jeunes enfants.

SUDOKU

			1	5	8	2	7	
8	7	6	2	9			3	1
		8	5		6	3		4
	4						5	
6		5	4		9	8		
7	5			6	3	4	2	9
	8	9	7	4	2			

Par Charles Kohnen, Le producteur de lait québécois

